© Joueurs Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

levé d'interdiction de jeux

Par Profil supprimé Postée le 27/03/2020 12:41

> bonjour comment puis-je savoir la date d'interdiction de jeux...Svp merci de votre réponse..cordialement..pino

---

Mise en ligne le 28/03/2020

Bonjour,

Vous souhaitez savoir comment connaitre la date d'interdiction de jeux. Par ailleurs, le titre de votre question porte sur la levée d'interdiction de jeux.

Nous allons tenter de répondre au mieux à votre question bien que nous manquions d'information. En effet nous ne pouvons que supposer que vous souhaitez lever une interdiction de jeux qui a été demandée par vos soins et qui est d'une durée incompressible de 3 ans, renouvelable tacitement.

La demande de levée d'exclusion volontaire de jeux n’est possible qu’après une durée de 3 années incompressibles à compter de la date d'inscription au fichier des exclus de jeux.

Si vous ignorez la date précise de votre inscription à ce fichier des exclus de jeux, vous pouvez faire votre demande au bout de 3 années à la date anniversaire de votre démarche d'exclusion (courrier de demande ou rendez vous auprès de votre correspondant jeu). Pour mémoire lorsqu'une interdiction est demandée , sachez qu'il a fallu entre 3 semaines et 1 mois pour que votre inscription au fichier des exclus de jeux devienne effective. Nous vous laissons en tirer les conclusions pour établir votre demande de levée d'exclusion.

Vous trouverez ci-après un lien vers le site internet qui vous permettra d'effectuer cette demande en ligne. A ce titre, prévoyez de remplir le formulaire et de scanner votre pièce d'identité que vous devrez joindre à l'envoi virtuel.

Vous avez aussi la possibilité de faire la demande par courrier adressé au:

Ministère de l'intérieur- Direction des libertés publiques et des affaires juridiques- Bureau des cercles de jeux- Place Beauvau- 75800 PARIS CEDEX 08. Votre demande doit etre impérativement accompagnée de la copie de votre pièce d'identité.

Si toutefois notre réponse ne correspondait pas à votre demande, nous vous invitons à nous recontacter soit en formulant à nouveau une question et en nous donnant plus de précision sur votre situation , soit en nous contactant par téléphone de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) soit par chat de 8h à minuit, depuis notre site internet.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- site internet pour demande en ligne de levée d'interdiction de jeux